

Organiser le « Trophée des p'tites plumes »

Le Trophée des p'tites plumes

Créé en 1987, le Trophée des p'tites plumes est le premier tournoi créé en Rhône-Alpes s'adressant spécifiquement aux jeunes joueurs de la région. Il sert actuellement de support à l'étape iséroise du Trophée Régional jeunes.

Le Trophée Régional jeunes

La Ligue Rhône-Alpes de Badminton organise une compétition appelée « Trophée Régional Jeunes » sous la forme d'un circuit de six étapes, dont l'organisation est attribuée de façon tournante aux différents comités départementaux de la Ligue.

Ces tournois concernent les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets. Quatre de ces étapes présentent des tableaux de double pour une des catégories.

Le Comité de l'Isère de Badminton procède à un appel de candidature auprès des clubs isérois pour l'organisation du « Trophée des p'tites plumes » (Trophée Régional jeunes) après publication des dates par la commission régionale jeunes en tenant compte des critères suivants:

- * l'organisateur doit garantir la disponibilité de 9 terrains au moins sur deux gymnases au plus, éloignés de cinq km au plus. Une dérogation peut être accordée sur demande motivée lors du dépôt de candidature.
- * le ou les gymnases doivent présenter les caractéristiques dimensionnelles d'un tournoi régional suivant le règlement général des compétitions de la FFBA.
- * l'organisateur doit pouvoir assurer l'accueil des joueurs, la tenue de la table de marque au moyen d'un logiciel officiel de la Fédération et la permanence d'une buvette offrant la possibilité de restauration rapide pendant la durée de la compétition.
- * le club organisateur s'engage à respecter le règlement des TRJ publié par la ligue Rhône Alpes de Badminton.

Priorité sera donnée à la qualité des équipements sportifs comme critère de choix de l'organisateur. Il est recommandé d'avoir l'expérience de l'organisation de tournois du circuit départemental jeunes. L'organisateur peut être un club ou un regroupement de clubs proches.

Rôles du Comité départemental et du club organisateur

Après publication par la Ligue Rhône-Alpes du calendrier des TRJ:

- * Le Comité de l'Isère de Badminton, par le biais de sa commission départementale « Jeunesse », lance un appel de candidature auprès des clubs de l'Isère,
- * Les clubs candidats adressent leur dossier de candidature au secrétariat du Comité de l'Isère,
- * Le Comité de l'Isère de Badminton:
 - désigne le club organisateur de la saison,
 - en informe la Commission Régionale Jeunes.

Après désignation du club organisateur:

- * Le Comité de l'Isère de Badminton:
 - contacte la Ligue Rhône-Alpes pour la désignation des juge-arbitres du tournoi,
 - procède à la demande d'autorisation auprès de la Ligue Rhône-Alpes,
- * Le club organisateur transmet au Comité de l'Isère de Badminton les informations pratiques suivantes:
 - adresses et plan d'accès aux gymnases, hôtels proches, restauration,...)

Pour préparer la compétition:

- * Le Comité de l'Isère de Badminton:
 - adresse aux clubs de la Ligue Rhône-Alpes la plaquette d'invitation et les documents d'inscription,
 - adresse à la Ligue Rhône-Alpes la plaquette d'invitation et les documents d'inscription pour publication sur www.badminton-ra.net,
 - enregistre les inscriptions des joueurs et encaisse les droits d'engagement,
 - constitue les tableaux en relation avec le juge-arbitre et le club organisateur,
 - publie les tableaux et convocations sur le site www.badminton-isere.org et les adresse aux clubs participants,
 - fournit au club organisateur pour l'organisation de la compétition:
 - ◊ les volants qui seront fournis aux joueurs pour tous les matchs,
 - ◊ les lots et récompenses.

Après le déroulement du tournoi:

- * Le club organisateur transmet
 - à la Ligue Rhône-Alpes les résultats et le rapport du juge-arbitre,
 - au Comité de l'Isère de Badminton:
 - ◊ les résultats et le rapport du juge-arbitre,
 - ◊ les factures des frais matériels d'organisation (secrétariat,...),
- * Le Comité de l'Isère de Badminton:
 - rembourse au club organisateur les dépenses engagées pour l'organisation matérielle (hormis la buvette qui reste du ressort du club)
 - crédite le club organisateur de 1500 points dans le cadre du « Bad Isère Bonus »,

Important!

Les partenaires officiels du « Trophée des p'tites Plumes -TRJ» sont les partenaires du Comité de l'Isère de Badminton: bad.fr, HEAD, Conseil Général de l'Isère. Leurs logos doivent apparaître sur l'ensemble des documents de la compétition et le plateau sportif **sans concurrence d'autres partenaires éventuels**

Le club organisateur ne pourra bénéficier de l'attribution du crédit de 1500 points dans le « Bad Isère Bonus » que si l'ensemble des modalités d'organisation ont été respectées ainsi que la dénomination « Trophée des p'tites Plumes » et la visibilité des partenaires officiels.

Consulter aussi :

- * Le règlement du Trophée Régional Jeunes sur : <http://www.badminton-ra.net>

Validé le : 21 octobre 2009
contact: jeunesse@badminton-isere.org